

VILLAGE DE
SAINJ**JEAN**
DE MOIRANS

Projet Educatif et Pédagogique

Accueil périscolaire

Groupe scolaire Vendémiaire



Septembre 2021

Table des matières

- Preamble -
- Carte d'identité -
- Objectifs généraux -
- Objectifs et Moyens pédagogiques -
- Organisation des temps d'accueil périscolaire -
 - L'équipe -
 - Le lien avec les familles -
 - L'évaluation -

Préambule

St-Jean de Moirans est une ville de 3 600 habitants située entre les villes de Voiron, Voreppe et Moirans aux portes de Grenoble. A l'origine village rural étendu sur plusieurs hameaux, la commune voit sa population augmenter de manière importante depuis quelques années du fait de la pression foncière. Les ouvertures de classes se sont succédées depuis 2010 passant de 9 classes à 13 aujourd'hui. Du fait du manque de locaux, l'école va rentrer dans un vaste chantier de rénovation et de construction qui va durer 3 ans.

Déclaré accueil de loisir périscolaire depuis la réforme des rythmes scolaires en 2014, la commune de St Jean de Moirans avait rédigé ce document obligatoire détaillant les modalités d'accueil des enfants sur le temps périscolaire et s'inscrivait dans un Projet Educatif de Territoire (Pedt).

A la rentrée scolaire 2021, l'école Vendémiaire repassera à la semaine de 4 jours. Mais pour préserver un accueil de qualité avec des objectifs pédagogiques identifiés par toute la communauté éducative (Elus, parents, enseignants, personnels d'encadrement), la commune a fait le choix de continuer à proposer en accueil de loisir périscolaire déclaré auprès de la direction départementale de la cohésion social (DDCS).

Il était cependant important de réécrire le projet pédagogique sans proposer de Pedt.

Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ces temps de vie. On y présentera aussi les fonctionnements qui en résultent et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Enfin ce document précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.

Carte d'identité

Organisateur : Mairie de St Jean de Moirans

Numéro d'agrément : 038ORG0923

Elu en charge de l'Education :

Michel Paquier m.paquier@stjeandemoirans.fr

Responsable périscolaire

Ludovic Reuchsel l.reuchsel@stjeandemoirans.fr

Coordinatrice adjointe :

Marion Dalles : m.dalles@stjeandemoirans.fr

Téléphone 06 74 11 22 76

Missions du service périscolaire :

- L'organisation des temps d'accueil périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, restauration scolaire, activité découverte, étude dirigée)
- La gestion des agents périscolaires
- La gestion des intervenants et des partenaires périscolaires
- Le lien avec l'école
- Le transport scolaire
- Le service administratif (inscription-facturation)
- Coordonner les actions avec le pôle restauration-entretien

Le pôle restauration-entretien :

- La mise en place des salles, mise en chauffe des plats et aide au service
- Le respect des normes d'hygiènes
- La gestion des agents de restauration et d'entretien

Les objectifs généraux

Le pôle périscolaire se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet.

A. Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant

B. Aider l'enfant dans ses apprentissages et favoriser sa réussite scolaire en relation avec les enseignants et la direction de l'école

C. Permettre aux enfants de vivre avec les autres en développant la sociabilité, le respect mutuel et le respect de l'environnement

D. Accompagner les enfants vers les équipements sportifs ou culturels pour favoriser la pratique en clubs ou en associations.

Les objectifs pédagogiques

A- Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant, c'est :

- **Assurer sa sécurité physique, morale et affective**
- **Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance**
- **Etre à l'écoute de ses parents et leur assurer un accueil convivial**

Moyens

- Animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels : **taux d'encadrement d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et un animateur pour 14 enfants en élémentaire**
- Suivi de procédures claires, écrites et communes : **règlement interne des services, guide de l'animateur, projet pédagogique, compte-rendu de réunions d'équipes**
- 1ers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes : **Formations et remises à niveaux en PSC1**
- Vérification de la qualité et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : **avis demandé à la commission sécurité en cas de doute**
- Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : **répartition homogène des adultes dans la cour ou dans les espaces intérieurs**
- Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du service Education : **fiche incident visée par le référent, bilans quotidiens transmis au responsable.**
- Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions aux services périscolaires, des temps de transition et des départs : **vérification, transmission et affichage quotidien des effectifs, sensibilisation des parents sur le fait de bien prévenir avant de récupérer son enfant ou en cas d'absence d'un enfant, fiches d'appel transmises à l'école, mise à disposition de décharges types pour les parents**
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : **tenue vestimentaire, procédures de travail, exercice d'évacuation incendie**
- Formation des équipes : stage en interne ou dans le centre de formation (**en privilégiant la formation sur les enfants en situation de handicap**)
- Importance accordée à la qualité de l'accueil : **tenue, langage, disponibilité**

B- Aider l'enfant dans ses apprentissages et favoriser sa réussite scolaire c'est

- ***Assurer un temps d'étude dirigée***
- ***Lui permettre, de découvrir et de progresser par le jeu***
- ***Lui faire découvrir des espaces propices à la lecture, aux rêves***

L'objectif n'est pas d'interférer avec les apprentissages scolaires, mais bien de permettre aux enfants « d'apprendre autrement », dans le cadre des temps périscolaires. Pour cela, il apparaît nécessaire de travailler le plus possible avec les enseignants afin de proposer pendant les temps de garderie des activités et jeux de plein air ou d'intérieur adaptés, dans l'école ou en relation avec les acteurs culturels et sportifs de la communes (associations, bibliothèque...).

Moyens

- Mettre en place une étude dirigée sur le créneau 17h00-17h30 pour les parents qui le souhaitent et les enfants qui le demandent (sous condition du nombre de places disponibles)
- Proposer des jeux éducatifs pour « apprendre autrement » (**jeux de société et construction** par exemple)
- Proposer un partenariat avec la bibliothèque municipale pour développer le goût de la lecture,
- Identifier avec l'école les élèves en difficulté et travailler avec la section « coup de pouce »
- Recruter du personnel qualifié (**prioriser les enseignants volontaires**) pour l'encadrement des temps d'étude

C Aider l'enfant à vivre avec les autres, c'est lui permettre de :

- ***Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter***
- ***Apprendre à communiquer avec les autres***
- ***Choisir des activités en fonction de son envie du moment***
- ***S'intégrer et intégrer les autres notamment les enfants en situation de handicap***
- ***Prendre en compte le respect de l'environnement sur les différents temps de la journée***

Moyens

- Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : **choix des mots, intonations**
- Climat de partage et de convivialité pendant le repas : **maintien d'un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés**, participation au tri en fin de repas et sur le temps du goûter → voir aussi partie restauration scolaire
- Activités abordées de manière ludique : **activités libres et non obligatoires**, en petits groupes, dans le respect de règles clairement explicitées
- Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : **attention particulière, organisation de jeux de présentation facilitant l'intégration**
- Proposer des activités adaptées aux différentes formes de handicap et facilitant l'intégration **de tous les enfants**

D Aider l'enfant à pratiquer une activité extrascolaire c'est :

- ***Accompagner les associations locales qui souhaiteront en proposer, en développer***
- ***Favoriser l'accès aux équipements sportifs et culturels***

Moyens

- Travailler un partenariat avec les associations pour développer l'offre des activités extrascolaires sur le 16h30-18h
- Proposer un pédibus encadré par des animateurs pour emmener les enfants sur les lieux de leur pratique sportive ou culturelle
- Réserver des créneaux horaires spécifiques dans les équipements communaux (gymnase, plateforme sportive, Centre socio culturel).

Organisation des temps d'accueil périscolaire

Ils fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi, en période scolaire uniquement.

A. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Il y a un restaurant scolaire au sein de l'école Vendémiaire
Le service fonctionne de 11h30 à 13h00.
2 services sont proposés

Les enfants de maternelle et d'élémentaire mangent dans le même restaurant scolaire mais dans des espaces différents. (3 espaces : la grande salle 1, la grande salle 2, la salle annexe)
En dehors du temps de repas, les enfants ont accès à certaines salles et à la cour de récréation.
Les repas sont préparés par un prestataire
Les menus sont élaborés par le prestataire avec l'aide d'une diététicienne et selon un plan alimentaire précis.

La pause méridienne comprend deux temps : un temps de repas et un temps libre.
Les enfants sont pris en charge par les animateurs ou les ATSEM.
Le responsable périscolaire fait l'état des lieux des absences avec chaque professeur et pointe la présence des enfants via la tablette.

Avant le passage à la restauration scolaire, tous les élèves passent aux toilettes et au lavage des mains.

Sur le temps libre, **des activités sont proposées de la GS au CM2** : 3 espaces sont accessibles aux enfants.

L'espace calme (lecture, détente, repos)

L'espace extérieur (jeux sportifs, jeux autonomes dans la cour)

L'espace activités (thématiques, manuelles, de société)

Les enfants peuvent aller d'un espace à l'autre après avoir demandé à un animateur.

Lors du repas, des agents de services ont en charge un espace de restauration et veillent à développer le goût des enfants en leur proposant de goûter chaque aliment **mais sans jamais les forcer.**

Les élémentaires et les GS:

La durée du repas est de 45 minutes environ.

Deux services sont prévus

GS/CP/CE1/CE2 mangent au 1er service et ceux de CE2/CM1/CM2 mangent au second. (Sous réserve des compositions de classe en début d'année)

Les enfants participent à la lecture du menu, au service des plats pour favoriser le partage et l'attention à l'autre, ainsi qu'au débarrassage et nettoyage de leur table. Ils se servent ce qu'ils sont sûrs de manger.

Les maternelles PS et MS

La durée du repas est de 50 minutes à 1h.

Ils mangent de 12h à 13h dans la grande salle 2. Une petite récréation est proposée de 11h30 à 11h45 avant le passage aux toilettes et le lavage des mains

Après avoir lu le menu aux enfants, les ATSEM les accompagnent tout au long du repas. Elles les aident à couper ou se servir si nécessaire et les encouragent à manger de tout. Elles favorisent l'autonomie des plus grands pour la découpe, le service de l'eau, le nettoyage.

Après le repas, les petites et moyennes sections rentrent à l'intérieur dès la fin du repas afin d'être préparés à la sieste (passage aux toilettes, lavage des mains, temps calme).

B. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le matin :

Les enfants arrivent le matin à partir de 7h30. L'arrivée des enfants est échelonnée jusqu'à 8h10. Les enfants de maternelle sont accueillis dans une salle de classe maternelle ou dans la cour maternelle

Les 'élémentaires sont accueillis dans la salle annexe de la cantine ou dans la « cour de l'arbre ». Cette garderie est encadrée par les ATSEM.

- Ce qui est proposé aux enfants : jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction), lecture, jeux extérieurs si beau temps.
- Ce qui est recherché par les équipes : **un accueil en douceur** où l'enfant est libre d'évoluer selon ses envies. L'accueil et les propositions sont individualisés pour permettre à l'enfant de se réveiller selon son rythme.

Le midi :

Une garderie de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h20 est proposée pour les élèves. Les enfants en garderie sont accueillis dans le même espace que pour les enfants inscrits à la cantine et profitent des différentes activités proposées.

Le soir :

- De 16h30 à 17h00, un moment de transition :**

En élémentaire

Les enfants sont accueillis à la sortie des classes par les animateurs dans des espaces définis. En cas d'activités extérieures en relation avec une association, ils sont emmenés vers les installations sportives ou culturelles, sous la responsabilité des animateurs de l'association ou de la commune.

En Maternelle

Les enfants restent avec leur ATSEM dans la classe pour le goûter puis dans la cour pour une récréation

- De 17h00 à 18h, activités libres pour les maternelles et les élémentaires**

Les activités et jeux au libre choix de l'enfant : jeux extérieurs, jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction). Des activités variées sont proposées aux enfants par les animateurs et les ATSEM, en accès libre. Le choix des activités proposées est en partie fait avec les

enseignants pour proposer un apprentissage ludique différent, complémentaire avec ce qui a été fait durant le temps scolaire.

○ Ce qui est proposé aux enfants : jeux de ballon, grands jeux, jeux sportifs, éveil psychomoteur, jeux en libre accès (jeux de société, légo...), activités calmes (contes, lecture, dessin), activités manuelles, activités à thème, activités à la demande des enfants.

○ Ce qui est recherché par les équipes : Permettre à l'enfant d'avoir le choix et de passer un moment de plaisir en ayant accès à des **activités ludiques et de détente**. Lui permettre aussi de « ne rien faire » ou d'être au calme. **Favoriser les temps d'échanges et de discussion avec l'enfant**. Mais aussi permettre la poursuite des apprentissages de manière ludique, dans le cadre ce qui a été défini comme « apprendre autrement ».

□ **De 17h00 à 17h30 un temps d'étude dirigée pour les élémentaires**

Pour les élémentaires une étude dirigée est proposée pour les élèves dont les parents auront fait la demande auprès du service périscolaire.

○ Ce qui est proposé aux enfants : Les enfants s'installent dans une salle dédiée et propice à l'étude, sous la surveillance d'un adulte, enseignant ou personne recrutée ayant les compétence et le niveau demandé pour ce type d'encadrement. Celui-ci assure le calme et vérifie que les enfants ont consulté leur cahier de texte, qu'ils se sont préoccupés de leurs devoirs. Il répond aux questions concernant la compréhension des consignes

○ Ce qui est recherché par les équipes : permettre aux enfants qui restent le plus tard le soir en collectivité de pouvoir faire leurs devoirs dans un espace et des conditions propices. L'adulte ne se substitue pas aux parents pour la vérification et la correction des contenus, ni aux enseignants pour les explications méthodologiques.

□ **De 18h00 à 18h30** (sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant)

Une garderie commune aux maternelles et aux élémentaires sera organisée. Des activités calmes seront proposées.

L'équipe

L'équipe encadrante est composée d'agents employés par la commune de St Jean de Moirans. Pour un meilleur suivi de l'enfant, le personnel est le même sur la journée (dans la mesure du possible).

Un référent est présent sur chaque temps périscolaire. Il assure l'encadrement des animateurs, l'organisation des services, la mise en place et le suivi des projets et le lien avec les familles et les enseignants.

Des temps de réunion, d'échanges et de bilan ont lieu régulièrement au sein de l'équipe. Les équipes s'engagent à mettre en œuvre **le projet pédagogique** élaboré en équipe en début d'année.

Pour les aider dans cette démarche, les animateurs et ATSEM et agents en charge de la restauration et du ménage suivent des **formations** régulières dans le domaine de l'enfance, de l'animation, de la nutrition, de l'hygiène et de la sécurité.

Le rôle du référent des accueils périscolaires :

Le référent est le responsable des enfants. Il doit donc mettre en place les moyens d'assurer la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

Il est aussi le garant de la réalisation du projet pédagogique.

Son rôle consiste également à gérer les tâches administratives, la mise en place des activités, la gestion du matériel.

Il lui revient de s'assurer sur place du respect des réglementations et lois en vigueur pour les services périscolaires.

Le rôle de l'animateur périscolaire :

L'animateur périscolaire est un agent de la collectivité travaillant au sein du service éducation : agents de restauration, agents d'accueil périscolaire, ATSEM, agents d'entretien.

Animer c'est donner vie. Pour cela, le rôle de l'animateur périscolaire peut se résumer en trois points :

- **Accompagner** : l'animateur ne doit pas faire à la place de l'enfant mais avec lui, pour le guider dans son acquisition d'autonomie et dans sa découverte du milieu. L'animateur est présent pour aider l'enfant lorsqu'il ne sait pas faire quelque chose. Il doit être aux côtés de l'enfant pour lui expliquer et lui montrer comment faire, si cela est nécessaire.
- **Soutenir** : l'animateur a un rôle de soutien pour éviter que l'enfant ne baisse les bras. Il est là, tout comme les autres membres de l'équipe, pour garantir la sécurité physique, psychologique et affective de l'enfant. Il doit être à l'écoute de l'enfant.
- **Emmener** : l'animateur doit donner une dynamique au groupe pour créer une ambiance et lui insuffler un rythme à travers la proposition et la création d'animations. Cela signifie également qu'il évalue ces animations et participe à l'évaluation de fin d'année.

Le lien avec les familles

Des inquiétudes sur ce que mange l'enfant à midi ?

Des inquiétudes sur le comportement de l'enfant ?

Un enfant qui a des problèmes avec d'autres camarades ?

Un enfant qui a des soucis familiaux, de santé, alimentaires... ?

Les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le responsable périscolaire ou la coordinatrice (par téléphone, par mail, ou directement sur les accueils s'ils sont disponibles)

L'évaluation du projet pédagogique

Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein de la structure. Le projet pédagogique est écrit pour une durée de trois ans mais il est revu à chaque début d'année scolaire pour en assurer la mise en place sur le terrain.

Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :

Qualitatif :

Bilans quotidiens : un bilan quotidien est réalisé par les équipes d'animation et de restauration. Les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable, aux parents, aux enseignants.

Les réunions d'équipe : il y a des réunions d'équipe réparties dans l'année. Elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires.

Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses et les perspectives de l'agent.

La commissions scolaire élargie : elle a lieu une fois avant chaque conseil d'école

Quantitatif :

L'évaluation de l'appréciation des menus : les agents de la restauration évaluent quotidiennement l'appréciation des enfants sur le repas. Les fiches suivies sont ensuite analysées par la commission scolaire pour faire remonter éventuellement vers le prestataire, afin d'adapter les menus proposés (quantité, qualité, choix...)

Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services

Le taux d'encadrement : suivi du taux d'encadrement quotidien en élémentaire et maternelle